|  |
| --- |
| Principe d’élaboration de l’épreuve ADAPTEE CCF de Fitness |
| * Différentes situations de handicap (SDH) peuvent être observées au sein de notre établissement, chacune nécessite une adaptation particulière.
* L’objectif affiché est clair : Eviter toute inaptitude totale et permettre aux élèves en situation de handicap reconnu de bénéficier d’une pratique aménagée et adaptée, facteur d’équilibre, de bien-être et d’inclusion sociale.
* Pour chaque adaptation, le professeur responsable de la classe, en accord avec l’élève, ses parents, le médecin traitant et l’infirmière de l’établissement propose un projet d’enseignement adapté pour l’élève dispensé temporairement ou partiellement.
 |
| * **Cas n°1** : L’élève est apte partiellement et pratique la même activité que ses camarades et est évalué dans les mêmes conditions que ses camarades.
 | * **Cas n°2** : L’élève est apte partiellement et pratique la même activité. Certaines conditions de la pratique sont aménagées afin de lui rendre certaines tâches plus accessibles et en cohérence avec les consignes médicales.
 | * **Cas n°3** : L’élève ne peut pas pratiquer l’activité proposée. Les tâches motrices proposées lui sont inaccessibles.
 |
| **Asthmatique sévère** |  **Obésité Syndrome rotulien** **Dyspraxique Mal-voyant** | **Membres supérieurs ou inférieurs immobilisés** **Fauteuil roulant sans possibilité d’utiliser les membres supérieurs** |
| PROTOCOLE* Principes d’élaboration de l’épreuve communs aux élèves aptes.
* Veiller à la propreté du lieu de pratique / Être attentif à la qualité de l’air pour ces élèves en particulier (brume de sable notamment)
* Ventoline ou autre traitement à disposition obligatoirement
 | PROTOCOLE* Les exercices de musculation seront choisis en fonctions de ses capacités.
* La communication verbale (pour guider l’élève en situation de handicap) pendant l’enchaînement n’est pas pénalisée.
* Supprimer dans certains cas le travail en HIA et privilégier le LIA systématiquement.
* Pour les dyspraxique, tolérance de désynchronisation bras/jambe sans pour autant supprimer les bras facteur d’intensité d’exercice.
 | PROTOCOLE* L’élève est évalué sur les AFLP4 uniquement (sauf acteur)
* Le troisième rôle sera évalué sur 10 pts le jour du CCF obligatoirement avec une partie théorique (quizz) et une partie pratique dans la limite de ces capacités physiques.
 |
| AMENAGEMENT* R.A.S
 | AMENAGEMENT (Au choix)* L’espace d’évolution peut être agrandi selon le handicap de l’élève
* Privilégier le travail en LIA
* Pour les dyspraxiques, tolérance de désynchronisation bras/jambe sans pour autant supprimer les bras facteur d’intensité d’exercice.
 | AMENAGEMENT* R.A.S
 |
| * AFL P1 ET 2 : IDEM / 12 pts
 | * AFLP1 ET 2 / 8 pts (4/4) : Pas d’évaluation sur le critère INTENSITE OU COORDINATION
 | * AFLP1 ET 2 non évalué
 |
| * AFLP3 ET 4: IDEM / 8 pts
 | * AFLP3-AFLP4 / 12 pts avec poids relatif dans l’évaluation au choix de l’élève : 4/8 ou 6/6 ou 8/4
* Rôle du juge imposé
 | * AFLP3 : non évalué
* AFLP4/ 20 pts avec 2 rôles évalués dont deux rôles sur 7,5 pts durant les trois dernières séquences d’enseignement et un rôle « acteur » sur 05 pts le jour du CCF par quizz et démonstrations physiques éventuelles dans la limite des capacités de l’élève.
 |